ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

assistants d'éducation

Question écrite n° 91095

Texte de la question

M. Michel Lefait appelle l'attention de Mme la ministre de la décentralisation et de la fonction publique sur la situation des assistants d'éducation (AED) qui se trouvent en fin de contrat dans les établissements d'enseignement secondaire publics. En effet, les assistants d'éducation sont recrutés sur la base de contrats à durée déterminée de trois ans au maximum, renouvelables pour une durée totale de six années, ces contrats sont donc relativement précaires et sans perspective professionnelle. De plus, les profils de ces personnels de vie scolaire ont beaucoup évolué et désormais les étudiants ont laissé place à des surveillants plus âgés, ayant achevé leurs études et qui pour la plupart ont une famille à charge, et donc pour lesquels cet emploi n'est pas un moyen de financer des études mais constitue bien leur activité principale. C'est pourquoi les AED sollicitent fort légitimement à pouvoir bénéficier d'un contrat à durée indéterminée à la fin de leurs six années de contrats. Aussi, il lui demande les mesures que compte prendre le Gouvernement pour répondre à leurs vives préoccupations et ainsi faire évoluer le statut des assistants d'éducation.

Données clés

Auteur : M. Michel Lefait
Circonscription : Pas-de-Calais (8e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 91095
Rubrique : Enseignement : personnel
Ministère interrogé : Décentralisation et fonction publique
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 novembre 2015, page 8278
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)